



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

Service Paysage Eau Biodiversité  
Pôle Biodiversité Nature Paysage  
Affaire suivie par : Pauline BELLENOUE  
[pauline.bellenoue@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pauline.bellenoue@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. : 05 96 59 59 51

Schoelcher, le 24/07/2023

**Objet : Lettre de consultation relative au 3<sup>e</sup> suivi de la Stony Coral  
Tissue Loss Disease (SCTLD) sur le territoire de la Martinique**

PJ : Annexe - Cahier des Clauses Techniques

Madame, Monsieur,

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique, en collaboration avec l'Office de l'Eau (ODE), lance une consultation pour la mise en œuvre du 3<sup>e</sup> suivi de la maladie corallienne SCTLD. Vous trouverez les informations techniques relatives à cette consultation dans l'annexe jointe.

Si vous souhaitez faire acte de candidature, vous voudrez bien retourner les documents ci-après :

- votre offre de prix ;
- une note méthodologique ou un mémoire technique répondant aux exigences du cahier des clauses techniques ;
- une déclaration ou attestation sur l'honneur pour justifier le respect de vos obligations fiscales et sociales, et certifiant ne pas être soumis à l'interdiction de répondre aux marchés publics ;
- l'acte d'engagement ci-joint, dûment daté et signé par une personne habilitée à engager l'entreprise ou le groupement. Vous prendrez soin de compléter la rubrique identification du candidat et identité bancaire, et de joindre un RIB ou un RIP.

L'offre sera notée en fonction des 2 critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- technique pour 70 % évalué via la qualification et l'expérience du personnel dédié, l'organisation, la méthodologie et l'expérience présentée pour des travaux similaires ;
- économique pour 30 % évalué via le prix des prestations proposé.

L'offre ayant reçu la meilleure note sera retenue pour le 3<sup>e</sup> suivi de la SCTLD.

La DEAL se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation.

La date limite de remise des propositions est fixée au **25 août 2023**.

Mes services restent à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles et ce, jusqu'au 4 août.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjoint au Chef du Service Paysage  
Eau Biodiversité

Bruno LAZZARINI